

Charte de coopération documentaire

Préambule

Dans le cadre de sa mission de diffusion du livre français, l'Institut français de Prague (l'IFP) met en place une politique de coopération documentaire. Il s'agit d'une politique qui vise à mettre à disposition des livres français (traduits en tchèque, le cas échéant) à destination des bibliothèques publiques tchèques.

Règles des dons

Article I. : Objet du don

La sélection des livres à donner faite par l'IFP est constituée des fonds en très bon état de la médiathèque de l'IFP consistant en des livres désherbés, en réserve ou des dons individuels effectués auprès de la médiathèque de l'IFP, ou bien des exemplaires issus du Fonds F. X. Salda (Programme d'Aide à la Publication (PAP) de l'Ambassade de France à Prague).

Article II. : Conception du don

Dans le cadre de sa mission de diffusion du livre français, l'IFP (Donateur) s'engage à mettre à disposition un nombre de livres issus de sa réserve et non accessibles au public à des bibliothèques partenaires de l'IFP (Donataires) pour développer leurs fonds. Ces dons sont formalisés par la présente Charte et par une convention de don avec chaque Donataire.

Les Donataires sont éligibles à co-concevoir la sélection des livres avec le Donateur et ont le droit de recevoir un exemplaire de chaque livre maximum. La totalité du don doit être approuvée par le Donateur avant la signature d'une convention de don.

Article III. : Cession du don

L'IFP s'engage à céder le don sans délai, sans contreparties, en totalité et en l'état au Donataire, qui acquiert, de facto, la propriété exclusive du don et en prend la gestion à sa charge.

Les Donataires s'engagent à assurer le transport du don.

Les Donataires sont garants de l'accès aux collections et ont pour mission de les mettre à disposition du public.

Article IV. : Signalement

Les documents seront signalés au public, à l'aide d'un catalogue en ligne et de tout autre outil en ligne utilisé par les Donataires.

L'identité du Donateur sera indiquée dans la mention de provenance du don.